## Assistance Monde

	Compagnie Assistance			
Bénéficiaires	Axa Assistance	Maroc Assistance	Wafa Ima	
Personnes physiques , conjoint(s) et enfants de moins de 21 ans ou 25 ans au plus résidents au Maroc Véhicules immatriculés au Maroc	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge	
Caractéristiques des produits				
Durée du contrat (selon choix)	6 mois à 5 ans	6 mois à 5 ans	6 mois à 5 ans	
Territorialité	Monde entier sauf Arabie Saoudite pendant les périodes de pèlerinage	Monde entier	Monde entier sauf Arabie Saoudite pendant les périodes de pèlerinage	
Joignabilité	24/24 et 7jours/7	24/24 et 7jours/7	24/24 et 7jours/7	
Principales prestations				
Envoi d'un médecin à domicile	Maroc seulement: service disponible dans 9 villes	Maroc seulement: service disponible dans 18 villes	Maroc seulement: service disponible dans 33 villes	
Transport médicalisé	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge	
Assistance Médicale				
Transport sanitaire (urbain,interurbain)	Pris en charge au Maroc seulement	Pris en charge au Maroc seulement	Pris en charge au Maroc seulement	
Assistance conseil médicale par téléphone	Prise en charge au Maroc seulement	Pris en charge	Pris en charge	
Transport et rappatriement au Maroc et à l'étranger	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge	
Accompagnateur d'un proche parent au Maroc ou à l'étranger (cas d'évacuation de la personne assurée)	Prise en charge des frais de transport aller et retour	Prise en charge des frais de transport aller et retour sous condition	Prise en charge des frais de transport aller et retour sous condition	
	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 8 nuits Etranger: 900 DH/nuit avec un Max de 8 nuits	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 8 nuits Etranger: 800 DH/nuit avec un Max de 8 nuits	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 7 nuits Etranger: 900 DH/nuit avec un Max de 7 nuits	
Proche parent de la personne assurée hospitalisée au Maroc ou	Prise en charge des frais de transport aller et retour à condition que son hospitalisation dépasse 7 jours consécutifs	Prise en charge des frais de transport aller et retour à condition que son hospitalisation dépasse 5 jours consécutifs	Prise en charge des frais de transport aller et retour à condition que son hospitalisation dépasse 7 jours consécutifs	
	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 7 nuits Etranger: 900 DH/nuit avec un Max de 8 nuits	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 8 nuits Etranger: 800 DH/nuit avec un Max de 8 nuits	Maroc: 500 DH/nuit avec un Max de 7 nuits Etranger: 900 DH/nuit avec un Max de 7 nuits	
Frais de prolongation de séjour après hospitalisation à l'étranger	800 DH/jour pendant 7 jours	900 DH/jour pendant 7 jours	900 DH/jour pendant 7 jours	
Retour prématuré au Maroc et de l'étranger suite au décès d'un		Exclus	Pris en charge	
Prise en charge des frais médicaux, pharmaceutiques,chirurgicaux à l'étranger, 30 000 Euros montant exigé par les consulats de l'espace Schengen)	350.000 DH en cas de sinistre survenu à l'étranger. Franchise absolu par sinistre: 300 DH 60.000 DH en cas d'évacuation sanitaire du Maroc vers l'étranger	<b>350.000 DH</b> en cas de sinistre survenu à l'étranger. Franchise absolu par sinistre: 300 DH	350 000 DH en cas de sinistre survenu à l'étranger. 100.000 DH en cas d'évacuation sanitaire du Maroc vers l'étranger	
Paiement des soins dentaires d'urgence à l'étranger suite à un accident ou une maladie	1.000 DH par personne assurée et par sinistre Franchise absolue par sinistre: 100 DH	1.000 DH par personne assurée et par sinistre	1.000 DH par personne assurée et par sinistre	
Envoi de médicaments à l'étranger	Pris en charge des frais d'envois à condition qu'ils soient prescrits et introuvables sur place et sur appel du médecin traitant au chevet de la personne assurée. Le cout sera à la charge de l'assuré	Exclus	Exclus	
	1 033010			
Retour de la personne assurée au Maroc et à l'étranger	Pris en charge à condition que le billet retour initialement prévu ne soit plus valable	Pris en charge du transport retour par le moyen le plus approprié	Pris en charge du transport retour par le moyen le plus approprié	

Assistance Déces	Axa Assistance	Maroc Assistance	Wafa Ima
Rappatriement la personne assurée décédee au Maroc ou à l'é	Transport du corps du lieu de décè au lieu d'inhumation  Démarches et formalités administratives  Modèle de cercueil le plus simple pour le transport du corps Les frais de cérémonie, d'accessoires, d'inhumation ou de crémation sont à la charge de la famille	* Transport du corps du lieu de décè au lieu d'inhumation * Démarches et formalités administratives * cercueil réglementaire aux nomnes standard Les frais de cérémonie accessoires d'inhumation ou de crémation sont à la charge de la famille	* Transport du corps du lieu de décè au lieu d'inhumation * Démarches et formalités administratives * Modèle de cercueil le plus simple pour le transport du corps
Participation aux frais funéraires	10.000 DH	10.000 DH à condition que le défunt décède avant 65 ans	10.000 DH
Frais de transport d'un membre de la famille accopagnateur de la dépuille eu Maroc et à l'étranger	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Retour des autres membres de la famille au Maroc et à l'étrange	Pris en charge avec les mêmes moyens initialement prévus	Pris en charge avec les mêmes moyens initialement prévus	Pris en charge avec les mêmes moyens initialement prévus
Assistance aux personnes assurées dans le cas d'accident, de panne, de vol dans le cadre d'un véhicule assuré			
Frais de remorquage	* Maroc: 1.500 DH  * A l'étranger: 2.000 DH  Du lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche suceptible de le réparer	* Maroc: 1.500 DH  * A l'étranger: 2.000 DH Du lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche suceptible de le réparer	Plafond de 1.400 DH. Uniquement pour les véhicules agés de moins de 10 ans. Si le véhicule est agé de plus de 10 ans les frais de remorquage sont à la charge de la personne assurée. Le remorquage se fera du lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche suceptible de le réparer
Acheminement des passagers au centre urbain le plus proche	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Hôtel en attente de réparation du véhicule au Maroc et à l'étranger: durée d'immobilisation inférieure à 3j	Pris en charge à condition que l'immobilisation du véhicule dépasse 24h * <b>800 DH par nuit</b> pendant 3 nuit maximum	1) Soit une participation aux frais d'hebergement:  * 500 DH /jour et par personne bénéficiaire pendant 2 jours avec un plafond de 2.000 DH  * 900 DH par jour et par personne bénéficiaire pendant 3 jour avec un plafond de 13.000 DH  2) Soit la prie en charge des frais de transport des personnes bénéficiaires	* 500 DH /jour et par personne bénéficiaire pendant 2 jours avec un plafond de 2000 DH * 900 DH par jour et par personne bénéficiaire pendant 3 jour avec un plafond de 13 000 DH
Hôtel en attente de réparation du véhicule au Maroc et à l'étranger: durée d'immobilisation supérieure à 3j	Exclus	1) Soit une participation aux frais d'hebergement: * 500 DH /jour et par personne bénéficiaire pendant 3 jours avec un plational de 2.500 DH * 900 DH par jour et par personne bénéficiaire pendant 3 jour avec un plational de 13.000 DH 2) Soit la prie en charge des frais de transport des personnes bénéficiaires	Plusieurs options au choix: Retour des personnes assurées pour leur permettre de regagner leur domicile au Maroc. * Continuation du voyage des personnes assurées à concurrence du montant qu'elle aurait engagé pour les ramener à leur domicile. * Rapatriement du véhicule assuré jusqu'au garage désigné par la personne assurée, à proximité de son domicile ou jusqu'au concessionnaire le plus proche de son domicile * Frais d'hôtel : Dans le cas où les personnes assurées demanderaient à rester sur place pour attendre la réparation du véhicule. * 900 DH par nuit et par personne assurée pendant au maximum 5 nuits et un plafond de 13.000 DH. Ces prestations ne sont pas cumulables
Rapatriement du véhicule	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Récupération du véhicule réparé	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Envoi des pièces détachées	Pris en charge	Pris en charge  Maroc: 500 DH	Pris en charge  Maroc: 500 DH
Frais de gardiennage	1.000 DH valable seulement à l'étranger	Etranger: 1 000 DH	Etranger: 1 000 DH
Envoi de chauffeur à l'étranger : si le conducteur assuré est rapatrié, incapable de conduire pour cause de maladie, blessure ou décès	Au Maroc et à l'étranger sous condition: * Transfert sanitaire du conducteur assuré * Incapacité physique constatée du conducteur de conduire * Décès du conducteur	Au Maroc et à l'étranger sous condition:  * Transfert sonitaire du conducteur assuré  * Incapacité physique constatée du conducteur de conduire  * Décès du conducteur	Au Maroc et à l'étranger sous condition:  * Transfert sanitaire du conducteur assuré  * Incapacité physique constatée du conducteur de conduire  Décès du conducteur
Retour de l'assuré au domicile au Maroc en cas de vol du véhicule	Pris en charge si le véhicule est non retrouvé dans les 24h	Pris en charge si le véhicule est non retrouvé dans les 24h	Pris en charge si le véhicule est non retrouvé dans les 24h
Récupération du véhicule retrouvé	Pris en charge si le véhicule est retrouvé après le départ de la personne assurée	Pris en charge si le véhicule est retrouvé au plus tard 12 mois après le vol	Pris en charge si le véhicule est retrouvé au plus tard 12 mois après le vol
Abandon du véhicule	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Avance des frais de réparation à l'étranger	20.000 DH sous réserve de la signature d'une reconaissance de dette	20.000 DH sous réserve d'un dépôt de garantie auprès de Maroc Assistance International	20.000 DH sous réserve de la signature d'une reconaissance de dette
Assistance juridique			
Avance de caution pénale à l'étranger	50.000 DH	50.000 DH	50.000 DH
Défence et recours automobile à l'étranger	20.000 DH	20.000 DH	10.000 DH